



Crédit
Renouvelable



cetelem

Le guide pratique
pour vous en servir



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant
de vous engager.

Table des matières

Quel est le principe du crédit renouvelable ?	2
Comment fonctionne le Crédit renouvelable Cpay ?	2
Le montant de votre crédit renouvelable	2
Comment l'utiliser ?	2
Recevoir un virement sur votre compte bancaire	2
L'étalement de vos dépenses	2
Comment vous remboursez votre crédit ?	3
Combien vous coûte votre Crédit renouvelable Cpay ?	4
Quand vous réglez vos achats au comptant, c'est gratuit.	4
Quand vous choisissez de régler à crédit, cela génère des intérêts.	4
L'utilisation à crédit peut aussi vous permettre de profiter d'offres promotionnelles.	4
Voici une simulation pour vous donner une idée précise !	4
Comment faire une simulation rapide selon votre situation ?	6
Vous avez la main pour gérer votre Crédit renouvelable Cpay !	6
Vous pouvez changer le montant de votre mensualité	6
Vous pouvez modifier vos choix de règlement initiaux !	6
Vous choisissez la date de votre remboursement	7
Vous pouvez faire une pause dans vos remboursements	8
Vous pouvez rembourser votre crédit par anticipation	8
Vous pouvez définir un seuil à partir duquel nous vous alertons	8
Vous sécurisez vos achats sur Internet	8
Vous pouvez bloquer votre carte de crédit, les paiements, à tout moment	8
Vous pilotez votre Crédit Renouvelable dans l'Application gratuite	9
Vous avez plusieurs Crédit renouvelable Cpay	9
Vous pouvez profiter de nos assurances et garanties	9
L'Assurance Emprunteur facultative	9
Les garanties associées à votre Carte de crédit Cpay Mastercard	10
Nous sommes à votre écoute.	10
Mentions Légales	11

Quel est le principe du crédit renouvelable ?

Le crédit renouvelable est un crédit à la consommation qui vous permet d'avoir une somme d'argent à disposition.

Vous pouvez l'utiliser pour répondre à un besoin rapide de trésorerie, faire face à une dépense imprévue, financer un projet.

Chez nous, l'offre de crédit renouvelable s'appelle Cpay.

Comment fonctionne le Crédit renouvelable Cpay ?

Le montant de votre crédit renouvelable

Il est déterminé à la souscription en fonction de votre besoin, de votre situation personnelle et financière, et d'une évaluation de votre capacité de remboursement⁽¹⁾.

Comment l'utiliser ?

Vous utilisez la somme d'argent disponible en partie ou en totalité : quand vous le souhaitez et sans justificatif⁽²⁾.

Vous avez 3 moyens pour l'utiliser

La Carte Cpay Mastercard

C'est la carte de crédit **facultative** associée à votre Crédit renouvelable.

Elle vous permet de :

- Payer vos achats en magasin, sur le web, en France, à l'étranger⁽²⁾ dans le réseau Mastercard.
- Réaliser des retraits d'argent en France, à l'étranger⁽³⁾.
- Bénéficier d'avantages chez nos partenaires grâce au programme **Avantages Cpay**⁽⁴⁾.
- Choisir votre solution de règlement : au comptant ou à crédit⁽⁵⁾. Par défaut, le règlement se fait au comptant.

Recevoir un virement sur votre compte bancaire

Sous réserve d'avoir le montant disponible, vous pouvez à tout moment⁽²⁾ faire un virement de la somme que vous souhaitez directement sur votre compte bancaire.

Comment ?

- Dans l'Application gratuite Cetelem,
- En contactant notre service client

L'étalement de vos dépenses

Vous pouvez sélectionner des dépenses déjà réglées sur votre compte bancaire pour étaler leur paiement en 3 ou 5 fois à crédit en utilisant le montant disponible de votre Crédit renouvelable Cpay⁽²⁾⁽⁶⁾. 48h après, vous recevez sur votre compte bancaire le virement du montant correspondant à votre sélection.

Vous pouvez étaler une ou plusieurs dépenses pour un montant cumulé minimum de 200€.

Comment ?

- Avec l'Application si elle est synchronisée avec votre compte bancaire. Tout est sécurisé !

Comment vous remboursez votre crédit ?

Votre crédit se reconstitue au fur et à mesure que vous le remboursez chaque mois par mensualité.

L'avantage ?

Vous pouvez par exemple financer de nouveaux projets ! ⁽²⁾

C'est vous qui décidez du montant de vos remboursements en fonction de vos possibilités et du montant total de vos utilisations.

Comment ?

Dans l'Application

Conformément à la loi, vous pouvez rembourser jusqu'à 36 mois pour un crédit jusqu'à 3 000 € inclus, et de 60 mois pour un montant supérieur.

Vous pouvez choisir une mensualité plus importante si vous souhaitez rembourser plus vite ⁽⁷⁾.

La loi impose aussi un montant minimum de remboursement quel que soit le montant emprunté (15,24 € indiqué dans votre contrat). Cela correspond au montant minimum de votre mensualité (à l'exception de la dernière mensualité qui elle, peut-être inférieure).

Le mode de remboursement à crédit

À chaque utilisation, vous pouvez choisir le mode de remboursement ⁽⁷⁾ de votre crédit.

La mensualité choisie

C'est vous qui choisissez le montant de votre mensualité.

Le fractionné

C'est vous qui définissez le nombre de mensualités pour rembourser : 3x, 5x, 10x ou 20x.

Les deux

Pour mieux maîtriser votre budget, vous pouvez rembourser un achat avec la mensualité choisie et un autre avec le fractionné sous réserve du montant disponible de votre Crédit renouvelable Cpay.

Dans ce cas, vous avez deux mensualités à rembourser.

Le mode de remboursement au comptant

Pour vos achats et retraits DAB réalisés avec votre carte de crédit Cpay Mastercard, vous pouvez choisir de payer au comptant. Le montant de vos achats au comptant est prélevé sur votre compte bancaire soit en fin de mois si vous avez choisi le débit différé soit immédiatement en cas si vous avez choisi le débit immédiat.

Combien vous coûte votre Crédit renouvelable Cpay ?

Quand vous réglez vos achats au comptant, c'est gratuit.

Quand vous choisissez de régler à crédit, cela génère des intérêts.

L'utilisation à crédit peut aussi vous permettre de profiter d'offres promotionnelles.

Et les intérêts justement ?

Ils sont calculés uniquement sur la somme que vous utilisez à crédit.

La tarification

Elle dépend du montant que vous utilisez et de la durée sur laquelle vous remboursez.

Il y a 3 tranches de remboursement correspondant au montant utilisé

Jusqu'à 3 000€

De 3001€ à 6 000€

Plus de 6 000€

À savoir !

Le taux du crédit renouvelable est révisable, c'est-à-dire qu'il peut varier à la hausse comme à la baisse. Comme vous pouvez vous y opposer, nous vous informons via votre relevé de situation 30 jours avant son application. Si vous vous y opposez, votre crédit renouvelable ne sera plus utilisable et vous rembourserez selon les conditions à la date de votre opposition.

Voici une simulation pour vous donner une idée précise !

Comme c'est un exemple, les taux applicables ci-dessous sont fictifs. Pour retrouver ceux de votre Crédit renouvelable Cpay, rendez-vous sur votre relevé mensuel disponible dans *Documents* dans l'Application.

Montant de votre crédit renouvelable : **6 000 €**

Montant de votre utilisation : **4 000 €**

Montant de la mensualité choisie : **97 €**

Durée de votre remboursement : **60 mois**

Les 17 premiers mois, le taux appliqué est **12,93 %** (TAEG / TNC 12,16 %)*

C'est la tarification pour la tranche de remboursement de 3 001 € et 4 000 €.

Les 43 mois suivants, le taux appliqué est **22 %** (TAEG / TNC 19,89 %)*
C'est la tarification pour la tranche de remboursement jusqu'à 3 000 €.

Et avec une mensualité plus élevée ?

Montant de votre mensualité : **226 €**

Durée de votre remboursement : **20 mois**

Les 6 premiers mois, le taux appliqué est **12,93 %** (TAEG / TNC 12,16 %)*
C'est la tarification pour à la tranche de remboursement de 3 001 € et 4 000 €.

Les 14 mois suivants, le taux appliqué est **15,99 %** (TAEG / TNC 14,84 %)*
C'est la tarification pour la tranche de remboursement jusqu'à 3 000 €.

*TAEG : taux annuel effectif global / TNC : taux nominal conventionnel

Voici l'exemple représentatif du crédit le plus souscrit.

Pour une utilisation unique selon une mensualité choisie du montant total du crédit de 1000 €, vous remboursez hors assurance facultative 35 mensualités de 38 € et une dernière de 7,91 € au taux annuel effectif global révisable de 22,49 % (taux débiteur révisable de 20,29 %) pour un montant total dû de 1337,91 €. Intérêts : 337,91 €. Durée de remboursement : 36 mois. Le coût maximum de l'assurance facultative est de 6 €/mois jusqu'à 64 ans et de 7,5 €/mois au-delà et ne s'ajoute pas à la mensualité indiquée ci-dessus. En cas de souscription à l'assurance facultative pour un emprunteur âgé de moins de 64 ans, il remboursera 34 mensualités de 42 € et une dernière de 37,75 €. Coût total de cette assurance : 121,18 €, taux annuel effectif de cette assurance : 9,04 %. Contrat de crédit d'un an renouvelable. Conditions financières et contractuelles en vigueur au 01/07/2024. Exemple représentatif communiqué en vertu des articles L312-6 et L312-59 du code de la consommation. Exemple calculé sur la base d'une utilisation unique effectuée le 05/07/2024 avec un premier remboursement le 05/08/2024.*

** Pour toute souscription auprès de CARDIF Assurance VIE et CARDIF Assurances Risques Divers à l'assurance facultative Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail, Perte d'emploi suite à licenciement (jusqu'à 54 ans), Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Temporaire Totale de Travail (de 55 à 64 ans), et Décès au-delà de 64 ans.*

Et avec l'Assurance Emprunteur facultative ?

Le coût de l'assurance facultative est intégré à votre mensualité.

Comment faire une simulation rapide selon votre situation ?

Vous n'êtes pas encore client ?

Vous indiquez le montant souhaité dans notre simulateur, vous sélectionnez une des 3 offres de financement proposées et vous cliquez sur *Poursuivre ma demande*.

Où ?

Sur cetelem.fr

Vous êtes déjà client

Connectez-vous et indiquez le montant souhaité, la simulation proposée est personnalisée puisqu'elle tient compte de votre situation personnelle, vous choisissez le montant que vous souhaitez rembourser et vous validez votre demande de virement ⁽²⁾.

Où ?

Dans l'Application

Vous avez la main pour gérer votre Crédit renouvelable Cpay !

Vous pouvez changer le montant de votre mensualité

Lorsque vous remboursez à crédit en mensualité choisie, vous pouvez modifier son montant à la hausse ou à la baisse à tout moment, sous réserve du respect des durées légales de remboursement ⁽⁷⁾.

Où ?

Dans l'Application

Pratique !

Au moment de changer votre mensualité, vous pouvez connaître son coût et la nouvelle durée de votre remboursement en faisant une simulation.

Vous pouvez modifier vos choix de règlement initiaux !

Quand vous avez choisi de régler au comptant

Vous avez 2 possibilités

Tout de suite après

Dans les minutes qui suivent votre achat ⁽⁸⁾, vous recevez un SMS avec un lien sécurisé qui vous permet de modifier ce choix.

Comment ?

En 3 clics, vous pouvez opter pour un règlement à crédit, en fractionné ou en mensualité choisie. Une simulation vous est proposée !

À la fin du mois

Vous pouvez aussi décider de régler à crédit tous vos achats ou une partie seulement en mensualité choisie.

Comment ?

Dans l'Application

Quand vous avez choisi de régler à crédit

Tout de suite après

Dans les minutes qui suivent votre achat ⁽⁸⁾, vous recevez un SMS qui vous permet de modifier ce choix.

Comment ?

En 3 clics, vous pouvez opter pour un règlement à crédit en fractionné ou au comptant ! Une simulation vous est proposée !

Quand vous avez choisi de rembourser à crédit en fractionné

Si la somme de vos remboursements en fractionnés devient trop importante, vous avez la possibilité de transférer un ou plusieurs de ces fractionnés en mensualité choisie. Vous pourrez ainsi allonger la durée de remboursement. Cette opération a pour effet de diminuer le montant global de vos remboursements et peut entraîner un coût supplémentaire du fait de l'allongement de la durée.

Où ?

Dans l'Application

Pratique !

Au moment de basculer vos fractionnés, vous pouvez connaître le coût et la nouvelle durée de votre remboursement en faisant une simulation.

Vous choisissez la date de votre remboursement

Si la date à laquelle vous remboursez ne vous convient plus, vous pouvez la modifier et choisir une date entre le 5 et le 20 du mois.

Comment ?

En contactant votre conseiller

En vous connectant à votre Espace Personnel sur cetelem.fr

Vous pouvez faire une pause dans vos remboursements

Vous pouvez mettre en pause vos remboursements 2 fois par an maximum.

Le report se fait sur l'ensemble de vos remboursements à crédit et prolonge d'un mois minimum la durée de votre remboursement ⁽⁹⁾.

Comment ?

Dans l'Application

Vous pouvez rembourser votre crédit par anticipation

À tout moment et sans frais, vous pouvez rembourser en partie ou en totalité le montant utilisé de votre Crédit renouvelable Cpay. Si vous optez pour un remboursement partiel, vous pouvez connaître son coût et la nouvelle durée de votre remboursement en faisant une simulation.

Comment ?

En vous connectant à votre Espace Personnel sur cetelem.fr

Vous pouvez définir un seuil à partir duquel nous vous alertons

Un simple SMS vous indique quand vous avez atteint le montant qui définit votre seuil. Il comprend vos achats et vos utilisations à comptant ou la somme de vos mensualités à crédit.

Comment ?

En vous connectant à votre Espace Personnel sur cetelem.fr

Pratique !

Vous pouvez décider de modifier un de vos remboursements ⁽⁷⁾.

Vous sécurisez vos achats sur Internet

Vous utilisez l'authentification forte pour sécuriser tous vos achats à distance. Vous devez choisir votre code dès que vous activez ce service gratuit.

Une fois paramétré, pour valider un achat, vous saisissez d'abord votre code d'authentification forte puis le code unique à saisir que nous vous envoyons par SMS à chaque achat.

Comment ?

Dans l'Application

Vous pouvez bloquer votre carte de crédit, les paiements, à tout moment

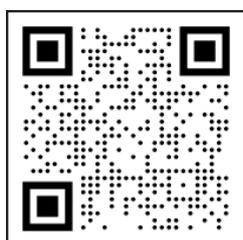
En cas de problème, vous pouvez agir tout de suite en bloquant les paiements faits à l'étranger, sur Internet, les paiements sans contact et temporairement votre Carte de crédit Cpay Mastercard.

Comment ?
Dans l'Application

Vous pilotez votre Crédit Renouvelable dans l'Application gratuite

Après l'avoir téléchargée, vous pouvez en toute sécurité réaliser toutes vos opérations, consulter vos documents (relevé mensuel de situation, courriers...), et profiter des avantages liés à la Carte Cpay Mastercard : avec le programme Avantages Cpay d'offres de remboursement et d'avantages immédiats chez nos partenaires.

Vous ne l'avez pas encore ? Gratuite, sécurisée, ... [à télécharger ici!](#)



Vous avez plusieurs Crédit renouvelable Cpay

Comme Cetelem est partenaire financier de plusieurs grandes enseignes en France, vous pouvez avoir plusieurs Crédits renouvelables Cpay et bénéficier d'avantages fidélité chez chacun de nos partenaires.

Voici quelques conseils pour optimiser vos usages :

Vous pouvez bénéficier d'une tarification plus attractive en privilégiant l'utilisation du Crédit renouvelable Cpay dont l'encours crédit est le plus important. Pour rappel la tarification de votre crédit renouvelable est différente selon la tranche de votre encours.

Vous pouvez diminuer le coût de votre crédit en choisissant de rembourser sur une durée plus courte ou en effectuant un remboursement anticipé total ou partiel. C'est sans frais.

Vous pouvez gérer tous vos crédits grâce au changement de mensualité, report de mensualités ou changement de date de prélèvement automatique si besoin.

Vous pouvez regrouper vos crédits renouvelables et nous vous accompagnons pour étudier les possibilités qui conviennent le mieux à votre situation.

Vous pouvez profiter de nos assurances et garanties

L'Assurance Emprunteur facultative

Elle vous permet de sécuriser le remboursement de votre Crédit renouvelable Cpay. Elle vous protège en cas de licenciement, incapacité de travail, perte d'autonomie, chômage ou décès.

Facultative, vous pouvez choisir l'option la plus adaptée à votre situation lors de la souscription de votre Crédit renouvelable Cpay ⁽¹⁰⁾.

Les garanties associées à votre Carte de crédit Cpay Mastercard

Vous pouvez profiter de nombreuses garanties sur vos achats. Celles-ci sont incluses avec votre carte de crédit.

La Garantie livraison Internet

En cas de non-livraison ou de livraison non conforme, vous bénéficiez du remboursement de votre bien garanti, acheté neuf sur Internet, d'une valeur comprise entre 50 € et 1 500 € TTC.

L'assurance Individuelle Accident Voyage

Vous êtes couvert en cas de décès ou d'infirmité permanente résultant d'un accident à bord d'un transport public ou d'un véhicule de location.

L'assistance Médicale et Rapatriement

Vous êtes pris en charge dans le monde entier pour tous vos déplacements privés.

Pour plus de détails :

Sur l'assurance emprunteur facultative : [notice_assuranceemprunteur_CR \(cetelem.fr\)](https://www.cetelem.fr/notice-assurance-emprunteur-CR)

Sur les garanties incluses avec votre carte de crédit Cpay Mastercard :

[1-NOTICE_ASSURANCE_EXTENSION_GARANTIE_MASTERCARD_52P-part-standard.pdf \(cetelem.fr\)](https://www.cetelem.fr/1-NOTICE_ASSURANCE_EXTENSION_GARANTIE_MASTERCARD_52P-part-standard.pdf)

Nous sommes à votre écoute.

Vous pouvez nous contacter pour votre crédit renouvelable :



Au 09 69 32 75 02



Chat sur www.cetelem.fr

Pour déclarer un sinistre assurance

09 69 32 05 03

Pour faire opposition à votre Carte de crédit Cpay Mastercard 24h/24, 7j/7

09.69.39.03.43 (service gratuit + prix d'un appel normal).

Pour demander une nouvelle Carte de crédit Cpay Mastercard

Du lundi au vendredi de 9h à 19h :

01.46.39.28.27

Le samedi de 10h à 13h - de 14h à 18h30 :

01.46.39.98.93

Mentions Légales

- (1) Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance. Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance, Etablissement de crédit, SA au capital de 583 834 454 € - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris – 542 097 902 RCS Paris. N°ORIAS 07 023 128 (www.orias.fr). Vous disposez d'un droit de rétractation.
- (2) Dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable et sous réserve du respect des conditions contractuelles et réglementaires.
- (3) Ces retraits peuvent être effectués dans la limite du montant disponible de votre crédit renouvelable. Les retraits sont plafonnés à 300 € par jour et 600 € sur une période de 7 jours glissants. Si vous détenez une carte Cpay Gold Mastercard, les retraits sont plafonnés à 600 € par jour et 1500 € sur une période de 7 jours glissants. Les opérations de retrait réalisées en France et dans les autres pays de la zone euro sont gratuits. Tarification maximum par retrait hors zone euro : 2,29 € + 1,88% du montant du retrait dans tous les distributeurs automatiques de billets et 3,20 € + 1,88% du montant du retrait en guichet.
- (4) Le bénéfice des Avantages Cpay est conditionné à la validation de la Convention d'adhésion à l'Espace Personnel Cetelem qui est gratuite et facultative, sur le site Cetelem.fr ou l'Application Cetelem. Les offres de remboursement et les avantages immédiats sont soumis à des conditions fixées par les enseignes partenaires et indiqués dans l'Application Cetelem rubrique « Avantages ». Vous pourrez retrouver l'intégralité de vos offres du moment sous 48h à 72h. Offres non rétroactives et susceptibles d'être modifiées à tout moment. Pour bénéficier des offres de remboursement, vous devez régler vos achats avec votre carte de crédit Cpay Mastercard associée à un crédit renouvelable.
- (5) La carte de crédit Cpay Mastercard est facultative et associée à un crédit renouvelable. Paiements au comptant, conformément à la loi, ou à crédit. Les achats réalisés avec votre carte de crédit renouvelable seront réglés au comptant, selon le mode de paiement comptant en cours sur votre crédit renouvelable (débit immédiat ou différé). Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre contrat, au moment de l'achat et, en cas de paiement comptant différé, à réception de votre relevé de situation, en contactant le prêteur.
- (6) Sous réserve d'adhésion au service. Les dépenses concernées sont dans un délai de moins de 30 jours.
- (7) Sous réserve du respect des conditions contractuelles et réglementaires et dans la limite du remboursement mensuel minimum obligatoire prévu.
- (8) Après chaque utilisation de votre carte de crédit renouvelable pour : - un montant d'achat minimum de 100€ chez les commerçants acceptant ladite carte (en magasin ou sur Internet), ou - un retrait d'espèces d'un montant de 100€ minimum aux distributeurs et guichets automatiques de billets acceptant votre carte de crédit renouvelable, vous pouvez modifier votre choix de règlement en passant soit :- d'un règlement comptant à un règlement à crédit (utilisation fractionnée ou utilisation en mensualité choisie), - d'un règlement à crédit (hors fractionnés) à un règlement comptant ou à un règlement en fractionné. En effet, la fonctionnalité post paiement ne se déclenchera pas si vous effectuez un règlement fractionné lors de votre choix de règlement initial. En outre, le prêteur pourra éventuellement vous proposer de bénéficier d'une d'utilisation fractionnée spéciale de votre crédit renouvelable en lieu et place, des autres utilisations. Un message de type SMS ou e-mail permettant d'effectuer les modifications souhaitées vous sera automatiquement adressé. Vous pourrez alors modifier vos options de règlement jusqu'à 22h le lendemain de l'achat ou du retrait. Un SMS ou e-mail de prise en compte de votre demande vous sera adressé. Cette fonctionnalité est disponible si à la date de la demande de modification : - votre crédit renouvelable n'est pas suspendu, - le montant de votre crédit renouvelable disponible est au moins supérieur ou égal au montant du retrait ou de l'achat concerné par la demande de modification. Cette fonctionnalité n'est pas disponible au sein des réseaux partenaire Aurore. Pour se désabonner vous pouvez vous rendre sur votre espace personnel.
- (9) Le report a un coût : l'emprunteur pourra solliciter le report d'une ou deux échéances par an, en faisant la demande 15 jours avant sa prochaine échéance. Cette facilité lui sera accordée par le prêteur, sous réserve qu'au moment de la demande, son crédit renouvelable ne présente ni impayés, ni retard de paiement, ni report au cours des deux derniers mois précédents sa demande, ni prise en charge des remboursements par l'assurance.
- (10) L'Assurance Emprunteur est un produit de Cardif Assurance Vie – S.A. au capital de 719 167 488 euros – 732 028 154 R.C.S. Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris et de Cardif Assurances Risques Divers – S.A. au capital de 21 602 240 euros – 308 896 547 R.C.S. Paris – Siège social : 1, boulevard Haussmann – 75009 Paris, entreprises régies par le code des assurances.
Pour toute souscription auprès de CARDIF Assurance Vie et CARDIF Assurances Risques Divers à l'assurance facultative :
- Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail, Perte d'emploi à la suite d'un licenciement (jusqu'à 54 ans);
- Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité Totale de Travail (jusqu'à 64 ans);
- Décès (jusqu'à 74 ans).